



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 décembre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90054**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 358 482, situé au 30, rue de Normandie, dans les zones H-27 et F-45, vise la construction d'un garage détaché avec des murs d'une hauteur dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la hauteur maximale des murs d'un garage détaché est de 4 mètres. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté avec des murs d'une hauteur de 5,18 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^E JOUR DE NOVEMBRE 2024



Greffière,
Mélanie Poirier